

## **Compte rendu CGT du Comité Technique Du 9 juin 2016.**

Pour les élus politiques et l'administration : Mr Jacques HOUSSIN (Président de séance), Mr Nicolas SIEGLER, Mme Sylvie BRACHET, Mr Aimé DUQUENNE, Mme Sylvia DUHAMEL, le DDSIS, le DGRH ainsi que les rapporteurs.

Pour la CGT SDIS 59 :

Quentin DE VEYLLER / Frédéric DEMARELAERE / Isabelle THOMAS /  
Laurent CAUTERMAN / Marc DEFAUWE / Tony MANTEN

### **Ordre du jour :**

1) Approbation du procès-verbal du comité technique du 2 février 2016 :

RAS.

***4 voix de la CGT POUR.***

2) Suivi des avis rendus du CT du 2 février 2016 :

RAS.

***Pas de vote, il s'agit d'une information.***

3) Nouvelle composition du comité technique :

RAS.

***Pas de vote, il s'agit d'une information.***

4) Charte de bon usage des ressources informatiques, électroniques et numériques :

La constitution de cette charte est élaborée afin de cadrer le fonctionnement. Nous ne sommes pas contre cette idée, mais seulement, comme à son habitude, le SDIS, par le biais de ce nouveau règlement, limite fortement les droits et préfère appuyer sur les devoirs.

De plus, ils nous présentent les choses comme ils veulent, mais pour nous c'est surtout du flicage...

***4 voix de la CGT CONTRE.***

5) Plateforme « sms » :

La CGT est pour l'évolution, mais nous ne sommes pas pour ce système. En effet, pas besoin de recevoir un texto pour faire appel aux SPP en cas de coup dur. Tout SPP est en capacité de réaliser un acte citoyen de son propre chef. L'administration nous parle d'un sondage pour sa mise en application, or nous n'avons jamais entendu parler de ce sondage, et vous ?

De plus, avec ce genre de procédé, notre exécutif appuiera sa pratique d'un effectif au rabais en garde normale, et biper les SPP de repos en cas de coup dur, avec traçabilité bien entendu.

**4 voix de la CGT CONTRE.**

6) Engagements de SPV saisonniers dans le cadre de l'euro 2016 de football :

*Question CGT* : Pourquoi cette présentation nous est proposée deux jours avant l'euro alors que nous savons depuis 6 ans que nous accueillerons cette compétition ?

*Réponse SDIS* : On a fait comme on a pu (blablabla)

*Question CGT* : Pourquoi ce contrat n'est-il pas passé comme le prévoit la loi par le CHSCT ?

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : Comment se fait-il qu'un service public d'urgence au bord du gouffre financier, se met au service d'une association qui génère des milliards d'Euros de bénéfice. Sans compter les totaux concernant les vacances des saisonniers.

*Réponse SDIS* : Une convention est établit entre le gouvernement, l'UEFA, et les départements.

Conclusion : pas d'argent en temps normal pour les SDIS, mais pour l'Euro aucun soucis...

*Demande de la CGT* : Dans le contexte de risque majeur d'attentat, la CGT insiste pour que les saisonniers soient des CDD, afin d'être couvert par un vrai contrat de travail.

*Réponse du SDIS* : pour le pro, ça n'est pas un problème puisque l'employeur principal doit prendre en charge. Par contre pour les SPV, les frais médicaux sont pris en compte, mais après, cela dépendra de l'employeur principal en cas d'invalidité au travail.

**Pas de vote, il s'agit d'une information.**

7) Bilan d'étape de l'expérimentation de l'officier santé au CODIS-CTA :

Après une présentation de plus de 30 minutes, les questions CGT fusent...

*Question CGT* : Quelle est la neutralité du bilan puisqu'il s'agit des chiffres établis par le médecin chef lui-même ? (En gros, il est juge et partie)

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : Nous avons fait une demande écrite en date du 19 février 2016, demandant le détail du coût des SSM au SDIS 59, qu'en est-il ?

*Réponse SDIS* : Mes services sont sur le dossier (sacré dossier...)

*Question CGT* : Lors d'un AT, quelle est la plus-value de passer par l'OSC (officier santé codis) pour décider de la procédure à suivre ? Surtout pour nous dire de transporter nos collègues blessés comme du bétail en vl ou de laisser l'agent 24h au standard ! Cette dérive ne nous convient pas d'autant plus qu'elle prend la main sur les fonctions du sous-officier de jour.

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : Dans le bilan présenté, vous dites que l'OSC régule les départs et en fait chuter le nombre. Nous avons du mal à saisir car il s'agit du travail de l'opérateur CTA et aucunement d'une fonction du SSM ?

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : Nous constatons que sur les fiches d'aide à la décision pour les opérateurs, que le VLI est très souvent sollicité, quelle est la plus-value ?

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : Quelles sont les missions officielles du SSSM au SDIS 59 ?

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : concernant les interventions des VLI, combien font l'objet de mise en œuvre de protocole avéré ?

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : Quel est le bilan de SINUS, puisque nous n'arrivons pas à le mettre en corrélation avec le SAMU ?

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : Etes-vous au courant des dérives des officiers SSSM sur intervention feu qui passent un bilan à l'OSC avec un mort avant de passer par le COS ?

*Réponse SDIS* : Aucune.

*Question CGT* : Quel est la plus-value d'imposer un OSC 24h/24h de garde au CODIS ? Pourquoi ne pas avoir une astreinte téléphonique dans le même fonctionnement que les conseillers techniques ?

*Réponse SDIS* : Cette question mérite d'être approfondie.

En conclusion, approximativement, depuis sa mise en place, l'OSC « aurait » fait économiser 67 000 € au SDIS en facturant les carences d'ambulance mais il coûte 100 000€.

Conclusion perte de 33 000€ en six mois pour le SDIS...ça laisse rêveur !!!!

***Pas de vote, il s'agit d'une information.***

8) Plan de formations des PATS 2016-2017 :

Nous faisons remarquer qu'il serait bien d'embaucher de vrai CDI, car les emplois d'avenir ne sont qu'une alternative et de plus il leurs faut un tuteur...

***4 voix de la CGT POUR***

9) Fiches métiers GPEC :

RAS

***4 voix de la CGT POUR.***

10) Pistes et préconisations GPEC 2016-2017 :

Suite à notre intervention, le DDSIS a décidé de décaler ce point du jour au prochain CT. En effet, un vote pour 10 points différents.... C'est se moquer des gens !!!!

3/5

11) Modification du règlement opérationnel :

Nous avons demandé deux votes car il s'agit de deux sujets différents :

- a) Modification des articles 70.71.77.78.208 suite à la construction du CTA Villeneuve  
**4 voix de la CGT CONTRE** car le CHSCT n'a pas été saisi aux prémices du sujet.
- b) Modification du TITRE I – chapitre 4 article 201 Opérations sur le domaine maritime.  
**4 voix de la CGT POUR.**

12) Dissolution du CIS SAMEON :

Nous ne sommes pas légitimes à voter la fermeture d'un CIS.

**4 voix de la CGT ABSTENTION.**

13) Dissolution du CIS FONTAINE NOTRE DAME :

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain CT.

14) MODIFICATION DE LA COUVERTURE OPERATIONNELLE DES COMMUNES DE BANTEUX ET HONNECOURT :

Nous ne sommes pas légitimes à nous positionner sur ce dossier.

**4 voix de la CGT ABSTENTION.**

15) BILAN SOCIAL :

Nous en profitons pour féliciter le travail des relations sociales, tout en précisant que chaque personne analyse les chiffres comme il l'entend...

**4 voix de la CGT POUR.**

16) REGLE DES AVANCEMENTS DE GRADE POUR LES SPPNO :

Ce sujet sera débattu le 22 juin entre les RH et les syndicats.

**Pas de vote, il s'agit d'une information.**

17) MONETISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS DES AGENTS INAPTES A UNE REPRISE DU TRAVAIL ET ADMIS A LA RETRAITE :

RAS.

**4 voix de la CGT POUR.**

18) COMPTABILISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES SUR LE CET EMOD4 :

Ce dossier va à l'encontre de l'idéologie CGT.

Dans un premier temps si les EMOD 4 font trop d'heures supplémentaires, c'est bien qu'il y a là aussi un besoin urgent d'embauches, surtout qu'une centaine d'officiers cat B sont censés faire valoir leurs droits à la retraite dans les deux prochaines années.

Question CGT : Nous ne comprenons pas la mise en place d'un CET pour les EMOD 4 puisqu'ils bénéficient de la prime IFTS pour les heures supplémentaires ?

Réponse SDIS : En effet le dossier est compliqué, nous allons aplanir la situation.

**4 voix de la CGT CONTRE.**

19) MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'AMENAGEMENT ET LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PATS :

Nous ne sommes pas favorables à ce dispositif, car il oblige les agents PATS ou SHR à poser un ARTT à chaque pont lorsque le SDIS le décidera. De plus, en fonctionnant de la sorte, les agents ne sont plus maîtres de leur temps de repos.

***4 voix de la CGT CONTRE.***

20) INSTITUTION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE :

Avec cette modification, les agents travailleront gratuitement le lundi de pentecôte.

***4 voix de la CGT CONTRE.***

21) SUPPRESSION DE LA PRIME DEGRESSIVE CSG :

RAS.

***4 voix de la CGT CONTRE.***

***Vos élus CT CGT***